

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. PROCEDURES CONTRACTUELLES ET COMMANDE

1.1. Les conditions ci-après sont applicables à toutes les commandes et sont réputées acceptées par l'acheteur du seul fait de la passation de la commande.

1.2. Toute dérogation ou modification aux présentes conditions devra faire l'objet d'un accord écrit de notre part.

1.3. Les commandes ne deviennent effectives qu'après versement d'un acompte d'un montant de 50% du montant global HT de la commande pour les fabrications standards et de 70% pour les pièces plaquées or et pour les commandes particulières. Le versement de cet acompte, obligatoire lors d'une première commande pourra être négocié pour les commandes ultérieures après examen de la situation financière de l'acheteur. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

1.4. La modification ou l'annulation d'une commande ne peut être obtenue qu'avec notre consentement et doit faire l'objet d'une confirmation expresse de notre part.

1.5. Les erreurs de commandes dues à des oublis ou des imprécisions de la part de l'acheteur impliqueront que le remplacement des marchandises se fera au frais de l'acheteur.

2. PRIX ET PAIEMENT

2.1. Les prix de vente publics s'entendent en Euros et sont hors taxes.

2.2. Notre catalogue de prix n'est pas contractuel et susceptible d'être modifié sans avis préalable. Nous nous réservons le droit de modifier ou supprimer nos créations sans préavis. Toutes les indications relatives aux photos, dessins, caractéristiques et dimensions qui figurent dans notre catalogue de tarif ne sont données qu'à titre indicatif.

2.3. Aucune condition de paiement accordée antérieurement et même répétée ne nous engage pour les fournitures à venir pour lesquelles sauf convention écrite contraire nous nous réservons le droit de revenir à nos conditions générales de ventes.

2.4. Pour les particuliers, le solde du paiement est exigible dès la mise à disposition de la marchandise en sortie d'usine. Aucune livraison ne pourra intervenir avant le règlement intégral de la commande.

2.5. Pour les professionnels, à défaut de convention contraire, nos factures sont payables à 30 jours fin de mois, le 10. Conformément à la loi n°92-1442 du 31.12.1992, tout retard de paiement, entraînera de plein droit à partir de l'échéance et sans mise en demeure préalable le paiement de pénalités de retard dont le montant sera de 0,50% du montant de la commande par 10 jours de retard sans préjudice de la clause pénale prévue ci-après, ainsi que l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. (Directive européenne 2011/7 du 16.02.2011, loi 2012-287 du 22.03.2012 et décret 2012-1115 du 02.10.12).

2.6. Clause pénale : De convention expresse, sauf prorogation d'échéance accordée par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entrainera, quel que soit le mode de règlement prévu, le recouvrement contentieux de notre créance et l'application à titre de dommages et intérêts forfaitaires pour ce recouvrement, d'une indemnité égale à 15% des sommes restant dues, sans préjudice des intérêts de retards et frais judiciaires.

2.7. En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées et acceptées sous quinzaine de leur expédition. A défaut, nous nous réservons le droit de faire dresser protêt faute d'acceptation.

2.8. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur des garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

2.9. Les frais de retour des impayés bancaires sont toujours à la charge de l'acheteur.

3. GARANTIE

3.1. Nos fabrications sont garanties 2 ans contre tous vices de fabrications, sous réserve d'être installées par des professionnels dûment qualifiés conformément aux règles de l'art et employées dans des conditions normales de fonctionnement et d'entretien.

3.2. Pour les produits qui ne sont pas fabriqués par nos soins, la garantie se limite à celle accordée par le fabricant.

3.3. Cette garantie est expressément limitée au remplacement gratuit de pièces reconnues par nous défectueuses ou à leur remise en état en usine, sans que nous n'ayons à participer en rien aux frais quelconques de dépose, repose, remise en état, peinture, etc. Il ne peut être réclamé de frais de main d'œuvre, de frais de déplacement ou toute autre demande de dommages-intérêts.

3.4. L'application de la garantie ne peut avoir pour effet d'en prolonger la durée. Elle ne peut également donner lieu à une reprise du produit, à un remboursement même partiel, ni à une indemnité à quelque titre que ce soit.

3.5. Aucun retour de marchandise n'est accepté en dehors des conditions d'application de notre garantie et aucun retour ne pourra être effectué sans notre accord préalable. Les frais de retour et de réexpédition de la marchandise seront à la charge de l'acheteur. Aucun retour en port dû ne sera accepté.

3.6. Notre garantie ne s'applique pas dans le cas :

- De détérioration de pièces résultant d'un montage incorrect (montage électrique associé inadéquat, assemblage mécanique,...)
- D'une installation défectueuse ou mal adaptée, non-conforme aux normes D.T.U. en vigueur, ou aux règles de l'art.
- D'une utilisation anormale (tension, pression ou poids inadéquats),
- D'une eau agressive, calcaire, ou présentant des phénomènes électrolytiques ou chimiques (robinetterie),
- D'une installation non protégée par un système de filtration générale évitant la présence d'impuretés dans le réseau (robinetterie),
- De chocs, rayures, effectués durant le transport ou la pose,
- D'un mauvais entretien avec des produits détersifs, abrasifs ou inadéquats,

- D'un environnement agressif (présence à proximité de vapeurs acides ou agressives),
- D'un entretien déficient.

3.7. Les réclamations doivent être formulées par écrit dans les 48 heures suivant la constatation du défaut. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

4. RESPONSABILITE

4.1. A compter de la livraison, l'acheteur assure la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que la responsabilité de la société Polymeto ne pourra en aucun cas être recherchée en raison de dommages corporels, matériels et commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement à l'acheteur ou toute autre personne physique ou morale du fait des marchandises objet du présent contrat. Il appartient donc à l'acquéreur de souscrire tout police d'assurance qu'il jugera utile pour les risques ci-dessus.

4.2. Les produits fabriqués par la société Polymeto ne sont pas alimentaires. Après étude concertée entre le donneur d'ordre et la société Polymeto, et sur demande expresse écrite de l'acheteur à la commande, certains produits pourront faire l'objet d'une fabrication spéciale en vue d'obtenir leur alimentarité selon les directives précises et détaillées par écrit par le donneur d'ordre. En aucun cas la responsabilité de la société Polymeto ne pourrait être recherchée pour un quelconque défaut d'alimentarité.

4.3. Les fabrications réalisées sur dessins ou modèles fournis par nos clients sont exécutées sous leur entière responsabilité et ils s'engagent à se substituer immédiatement et totalement à nous au cas où nous serions recherchés en raison d'un brevet ou dépôt de modèle.

4.4. Les pièces spéciales ou modèles réalisés à la demande d'un client par la Société Polymeto ne pourront en aucun cas sauf accord écrit préalable, faire l'objet de modèles exclusifs.

4.5. Les caractéristiques des articles portés sur nos catalogues ne peuvent nous engager et nous nous réservons le droit soit de leur apporter des modifications que nous jugerions utiles, soit de les supprimer.

5. LIVRAISON ET TRANSPORT

5.1. Nos marchandises sont vendues départ notre usine de fabrication.

5.2. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le moyen de transport choisi, nonobstant les dispositions relatives à la réserve de propriété et le mode de paiement du prix de transport, franco ou port dû.

5.3. Il appartient à l'acheteur ou à son réceptionnaire de formuler dans les formes et les délais légaux, toutes réclamations et réserves vis-à-vis du transporteur, sous peine d'exclusion de garantie en cas de détériorations quelconques.

5.4. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée du produit. Les retours de marchandises doivent faire l'objet de notre accord préalable. Toute marchandise réexpédiée en « port dû » sera systématiquement refusée et ne pourra donner lieu à un avoir.

5.5. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et leur inobservation ne peut donner lieu à des pénalités ou à des dommages-intérêts.

5.6. Le retard dans le transport ou la non-réception de la marchandise ne pourra en aucun cas être invoqué pour justifier un retard dans les paiements.

5.7. Si l'acheteur ne prend pas livraison de sa commande dans les délais communiqués, nous serons en droit d'exiger le paiement et/ou l'enlèvement immédiat. Si dans un délai de 30 jours après la date de disponibilité communiquée la livraison n'a pas eu lieu, des frais de stockage équivalents à 2% du montant global de la commande seront demandés.

6. RESERVE DE PROPRIETE

6.1. Clause de réserve de propriété intellectuelle : Polymeto® est une marque déposée.

6.2. Les modèles de la Société Polymeto sont déposés. Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, constaté de tout ou parti d'un de ses modèles fera l'objet de poursuites judiciaires pour contrefaçon.

6.3. Conformément à la loi n°85-98 du 25.01.1985, les marchandises livrées restent notre propriété, sans exception ni réserve jusqu'au paiement effectif, définitif et intégral du prix en principal et accessoires, y compris le cas échéant les intérêts de retard. Toutefois, la responsabilité des marchandises et de leur conservation est transférée à l'acheteur dès la livraison. L'acheteur veillera à ce que l'identification de nos fournitures reste toujours possible. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées. A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu de contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un des quelconques engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit, 8 jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet et nous pourrions reprendre sans autre formalité les marchandises. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes. L'acheteur n'est autorisé à revendre les marchandises transformées ou non, que pour notre compte et nous délègue dès à présent tout créance à naître de la revente de marchandises transformées ou non jusqu'à due concurrence des sommes nous restant dues.

7. ARBITRAGE

7.1. Les tribunaux de notre siège social sont seuls compétents en cas de litige et de contestation, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le paiement par effet de commerce ou toute autre acceptation de règlement n'opère, ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Seul le texte en langue française de nos conditions de vente fera foi en cas de litige.